



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 23 août 2020

SUJET DU COMMUNIQUE

Covid-19 : décisions de fermeture partielle ou totale d'écoles ou d'établissements scolaires

En application du principe de précaution, et en concertation entre la préfecture, l'ARS, la mairie et le rectorat, voici les décisions de fermeture partielle ou totale d'écoles ou d'établissements scolaires :

Saint-André

- Prolongation du report de la rentrée dans l'école privée sous contrat Notre-Dame de la Salette jusqu'au 31 août.

Saint-Denis

- Prolongation du report de la rentrée dans 23 écoles publiques et 1 école privée sous contrat. Les équipes éducatives seront présentes dans les locaux pour assurer la continuité pédagogique. Réouverture de l'école Léon Dierx qui accueillera les élèves à compter du lundi 24 août.
- Lycée Bellepierre : maintien en quatorzaine à domicile d'une classe de 27 élèves et 3 enseignants. Mise en place de la continuité pédagogique.
- Lycée Leconte de Lisle : maintien en quatorzaine à domicile d'un groupe 14 élèves, cas contacts d'un élève Covid positif. Mise en place de la continuité pédagogique.
- GIP Académique : Un personnel Covid positif placé en quatorzaine.

Saint Joseph

- Lycée Pierre Poivre : maintien à domicile dans l'attente des préconisations de l'ARS, des 69 élèves de deux classes, cas contacts d'un personnel Covid positif.

Contact presse

Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

Saint-Louis

- Ecole Paul Salomon 2 : fermeture de l'école les lundi 24 et mardi 25 août pour nettoyage des locaux. Maintien à domicile en quatorzaine de 197 élèves (6 classe de CP, 6 classes de CE1 et 2 classes de CE2).
- Lycée professionnel Victor Schoelcher : maintien à domicile avec continuité pédagogique d'une classe de 12 élèves, cas contacts d'un élève Covid positif.

Le Tampon

- Lycée Roland Garros : maintien à domicile en quatorzaine de 69 élèves et 20 enseignants de deux classes, considérés comme cas contacts d'un élève Covid positif.

Informations sur la continuité pédagogique

La continuité pédagogique est activée dès qu'un élève est maintenu à domicile. Elle repose sur un lien social établi par l'enseignant avec l'élève et sa famille, le groupe ou la classe, selon la situation rencontrée, et sur la mise à disposition de ressources et d'activités pédagogiques afin d'assurer un rythme d'acquisition similaire aux élèves qui seraient en présentiel. Les systèmes d'information du rectorat et les outils numériques utilisés, comme les espaces numériques de travail ou les blogs d'école, sont les supports de cette continuité.

Pour les familles qui le souhaitent, des documents pédagogiques sont mis à leur disposition sous format papier dans les écoles et établissements concernés.

Les parents sont acteurs de cette continuité pédagogique en prenant connaissance des travaux demandés à leurs enfants et en les mobilisant sur les apprentissages selon les recommandations des enseignants.

Rappel de la procédure mise en œuvre en cas de détection d'un cas Covid avéré positif

Dès qu'une école ou un établissement scolaire est informé d'un cas Covid-19 avéré positif chez un élève ou un personnel :

- Prise en charge et isolement de la personne (si elle est encore dans les locaux).
- Enquête immédiate sur le respect des gestes barrières et identification des éventuels cas contact
- Information immédiate de l'ARS et mise en œuvre des recommandations faites en retour.

Contact presse Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9